

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, FRANCK, KARENE,
KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS,
NOLWENN, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karène BOYER - 01 80 92 80 25

Discipline et Féminines

Nolwenn JEHAN - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements et Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 24 octobre 2017

<http://dyf78.fff.fr>



SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
DECISIONS ADMINISTRATIVES	3-4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-6
TIRAGE DES COUPES	7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8-10
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	10-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12-14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14
COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION	14
CONDOLEANCES	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15
CRITERIUM FUTSAL U12/U13	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ARRET PERMANENCE FMI DU DIMANCHE

Le District des Yvelines a mis en place depuis 2 ans et demi une permanence téléphonique temporaire afin de vous aider à la mise en route de l'utilisation de la F.M.I..

Etant donné l'ancienneté de l'utilisation de cette dernière sur les compétitions du dimanche et la maîtrise avérée des responsables d'équipe (au vu du fort pourcentage d'utilisation et du peu d'appels que reçoit la permanence téléphonique sur le sujet), cette aide ne s'avère plus indispensable.

Il a donc été décidé de stopper la permanence téléphonique du dimanche.

Par conséquent, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour toutes les compétitions seniors DAM, CDM, vétérans, U19 et U17, c'est l'arbitre de la rencontre qui décidera, en cas d'impossibilité d'effectuer la F.M.I., d'établir une feuille de match papier.

Dans le cas du recours à une feuille de match papier, les 2 clubs et l'arbitre devront envoyer au District un rapport contenant le motif de cette non utilisation.

Après étude de ces rapports, si, et seulement si, la responsabilité d'un des deux clubs, voire des deux clubs, est mise en cause dans la non-utilisation de la F.M.I. alors la sanction prévue à l'annexe 11 du règlement sportif du District sera appliquée.



Yvelines
Le Département



AGENDA 2017 / 2018 OCTOBRE / NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12

Les 23 et 24/10/17

Formation CFF2 - Module U13 à Conflans Ste Honorine

Les 24 et 25/10/17

Formation CFF1 - Module U9 au District

Le 25/10/17

Réunion Commission de l'Événementiel

Test Arbitre Futsal Ligue

Le 26/10/17

Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

Commission d'Appel Départementale

Les 26 et 27/10/17

Formation CFF1 - Module U11 au District

Le 28/10/17

Certification CFF1 - 2 et 3 à Montigny le Btx

Le 02/11/17

Réunion Commission Valorisation de l'Esprit Sportif

Les 02 et 03/11/17

Formation CFF1 mineurs - module U9 au District

Le 04/11/17

Journée de Perfectionnement U15 F au CNF

Le 05/11/17

1er tour Détection Gardiens de But U14 G

2ème journée de Perfectionnement U15 G au CNF

Le 06/11/17

Réunion Commission Technique

Le 08/11/17

Réunion du Bureau du Comité de Direction

Réunion du Comité de Direction

Le 09/11/17

Réunion Commission Football Féminin

Commission de Discipline en Instruction

Les 10 et 11/11/17

Formation Arbitre Foot à 11

Le 11/11/17

Détection Gardiens de But U13 G à Voisins le Btx

Rencontre préparatoire Interdistricts Sélection U15 G à Voisins le Btx

Rencontre préparatoire Interdistricts U15 F à Voisins le Btx

Le 12/11/17

1ère phase Détection U13 F à Noisy le Roi

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir : l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

FORMATION ARBITRE FOOTBALL A 11

Les formations Arbitre Foot à 11 2017/2018 sont ouvertes. Les dates et les bordereaux d'inscriptions sont disponibles sur notre site internet.

N'hésitez pas à inscrire vos candidats en [cliquant ici](#)



COUPE DE FRANCE

**COUPE DE FRANCE
6^{ème} Tour**

**BRAVO !!!
au HOUILLES A.C.**

qui, le 22 octobre, au titre du 6^{ème} tour de la Coupe de France,
a éliminé le F.C. GARGES LES GONESSE (D 1).

Les rencontres du 7^{ème} tour, marqué par l'entrée en lice des clubs de
Ligue 2,
se dérouleront les 11 et 12 novembre.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 26 octobre, à PARIS,
au siège du Comité National Olympique et Sportif Français.

**INVITATION du CRIB
(centre de ressources et
d'information pour les bénévoles)**



Jeudi 9 novembre à 18h30 à Guyancourt sur le thème :

[« L'essentiel de la comptabilité associative »](#)

Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone au 01.39.20.12.31
soit en renvoyant le coupon par mail à contact@profession-sport-78.com ou à l'adresse ci-contre : « CRIB » chez Profession Sport et Vie Associative 78 – 145/147 rue Yves le Coz – 78000 Versailles.

**De plus Profession Sport et Vie Associative met en place une
formation les lundis 20 et 27 novembre sur :**

[« L'association et la fonction d'employeur »](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL VETERANS

D2-A
51123.1 CONFLANS FC 11 HOUILLES AC 11

U17

D4-C
52612.1 BAILLY NOISY 2 BOIS D'ARCY 1
D4-D
52658.1 RAMBOUILLET Y 2 LA VERRIERE FC 1

U15

D1-U
52727.1 CONFLANS FC 1 MONTIGNY LE BX 1
D5-E
55096.1 JOUY / VELIZY / BIE 1 TRAPPES ES 3

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions
(Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

U17

D4-D LA VERRIERE FC 1
D4-D VELIZY / JOUY / BIEVRES 3

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U17

D4-D
52684.1 VELIZY / JOUY / BIEVRES 3

1ER FORFAIT SENIORS

D6-C
54277.1 17 TOURN. / CERNAY / BONNELLES 2

FORFAITS NON AVISES (11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F 2EME FORFAIT

U15

D5-E
55102.1 JOUY / VELIZY / BIEVRES 2

1ER FORFAIT VETERANS

D5-B
51668.1 VAUXOISE ES 12
D5-C
51731.1 PORT MARLY CS 11

U17

D3-B
52432.1 VOISINS FC 2
D4-C
52617.1 CHATOU AS 2
D4-D
52673.1 NEAUPHLE PONT. RC 2

U15

D1-U
52743.1 LIMAY ALJ 1
D5-F
55149.1 MONTIGNY LE BTX 3

MATCHES A JOUER

A JOUER AVANT LE 30/11/2017

Les rencontres pourront se jouer en semaine avec accord des 2 clubs et au plus tard le 30/11/17

SENIORS FEMININES

D1-U
54950.1 TRAPPES ES 1 PLAISIR PORT CLAYES 1
54951.1 CARRIERES S/S 1 SARTROUVILLE FC 1

FUTSAL

D2-U
53695.1 FONTENAY LE FL. 1 CARRIERES S/S US 1
53700.1 CARRIERES S/S US 1 LA VERRIERE FC 1
53716.1 ECQUEVILLY ESC 1 HERCULES FUTSAL 2

MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

D4-A
50361.1 CONFLANS PORT. 1 GUERNOISE AS 1
D4-B
50412.1 CROISSY US 1 BUC FOOT AO 1
D5-B
50563.1 VERSAILLES JUSS. 1 SARTROUVILLE FC 3

CDM

D2-A
50921.1 FONTENAY ST P.1 MUREAUX OFC 5

VETERANS

D3-A
51269.1 MAULOISE US 11 CHAMBOURCY ASM 12
D3-B
51334.1 VERSAILLES JUS. 11 CHESNAY 78 FC 11
D5-B
51686.1 ANDRESY 12 CONFLANS PORTUGAIS 12

U19

D1-U
51912.1 HOUILLES AC 1 SARTROUVILLE FC 1
51915.1 BAILLY NOISY SFC 1 GUYANCOURT ES 1
D2-A
52002.1 CLAYES S/B USM 1 VALLEE 78 FC 1
52006.1 TRAPPES ES 2 VOISINS FC 1
51947.1 CHATOU AS 1 AUBERGENVILLE FC 1
51949.1 CELLOIS CS 1 MUREAUX OFC 2
D3-A
54767.1 ANDRESY FC 1 CONFLANS PORT. 1
54768.1 CARRIERES GRES. 1 EPONE-MEZIERES 1
54771.1 LE PECQ US 1 MAGNANVILLE FC 1

D3-B

58468.1 HOUILLES SO 1 ENT. REG OUEST YV.1
58471.1 GARGENV. STADE 1 CHATOU AS 2

D3-C

58512.1 RAMBOUILLET YV. 1 PLAISIR FO 2
58515.1 BUC FOOT AO 1 ENT REG OUEST 2

U17**D2-B**

52339.1 VALLEE 78 FC 1 MONTESSON US 1

D4-A

54540.1 MAGNANVILLE FC 2 GUERV. ARNOUV 1
54544.1 EPONE MEZIERES 1 MAGNANVILLE FC 2
54551.1 BREVAL LONGN. FC 1 MAGNANVILLE FC 2

D4-B

54616.1 ANDRESY 1 MAURECOURT 1

D4-C

52624.1 CHATOU 2 JOUY-VELIZY-BIEVRES 2

U15**D2-A**

52787.1 LE PECQ US 1 MAGNANVILLE FC 1
52791.1 VERNEUIL ENT. 1 GARGENVILLE STADE 1

D5-B

54999.1 VILLENNES ORG. 2 CONFLANS FC 3

D5-C

53193.1 BAILLY NOISY 3 CARRIERES GRES. 2
53199.1 BAILLY NOISY 3 MESNIL LE ROI AS 1
53201.1 ST GERMAIN EN L.2 BUC FOOT AO 2
53204.1 ST GERMAIN EN L.2 BAILLY NOISY 3
53207.1 FOURQUEUX OMS 1 BUC FOOT 2
53210.1 BUC FOOT AO 2 BAILLY NOISY SFC 3

D5-D

55061.1 VERSAILLES JUSS. 1 CARRIERES S/S 2

D5-E

55091.1 ETANG ST NOM 2 VIROFLAY USM 2

D5-F

55138.1 GUYANCOURT ES 3 VALLEE 78 FC 2

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 23/10/17

Présents : MM. LEDUC (PRESIDENT), PANARIELLO, JOUBERT
Absents excusés : Mmes RUPERT, TARDIVEL (CD), MM. AVOIRTE (CD), ALEXANDRE, SOULE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CONVOCATIONS SENIORS FEMININES

D1-U DU 23/09/17

54947.1 PLAISIR SC 1 / GUYANCOURT ES 1

La Cion convoque pour sa réunion du 30/10/2017 à 18H30 :

M. L'Arbitre DYF

MM. Les Délégués de PLAISIR SC et GUYANCOURT ES

MM. Les Educateurs de PLAISIR SC et GUYANCOURT ES présents sur le match.

COURRIERS

523263 VERNEUIL SUR SEINE US

Courrier de la Mairie qui précise l'indisponibilité des terrains Pons et Régis durant la période des vacances scolaires de la Toussaint.

Pris note.

526550 ISSOU AS

Courrier de la Mairie qui signale l'existence d'une activité Futsal Loisirs sous la responsabilité du club d'ISSOU.

Pris note.

DEMANDES SENIORS

D1-U DU 29/10/17

50009.1 GARGENVILLE STADE 1 / HARDRICOURT US 1

Accord des 2 clubs pour avancer le match au Vendredi 27 Octobre 2017 à 20h30.

Accord de la Cion.

D4-B DU 29/10/17

50412.1 CROISSY US 1 / BUC FOOT AO 1

Suite à la fermeture des terrains de Croissy durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

VETERANS

D3-B DU 29/10/17

51344.1 JOUY EN JOSAS 11 / VELIZY ASC 11

Accord des 2 Clubs pour jouer ce match Mercredi 8 Novembre 2017 à 20h.

Accord de la Cion.

D5-B DU 26/11/17

51686.1 ANDRESY 12 / CONFLANS PORTUGAIS 12

Suite à l'organisation de la course « 20 Bornes » sur les installations du terrain des Cardinettes et organisé par la municipalité d'Andrésy, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

CDM

D2-B DU 29/10/17

50952.1 CROISSY US 5 / MAURECOURT FC 6

Suite à la fermeture des terrains de Croissy durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et au vu de l'accord des 2 clubs, donne match à jouer le Dimanche 19 Novembre 2017 à 9h30.

U19

D2-A DU 29/10/17

51947.1 CHATOU AS 1 / AUBERGENVILLE FC 1

Suite à la fermeture des terrains de Chatou durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D2-A DU 29/10/17

51949.1 CELLOIS CS 1 / MUREAUX OFC 2

Suite à la fermeture des terrains du CELLOIS durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D2-B DU 29/10/17

51992.1 CLAYES SS BOIS USM 1 / CHESNAY 78 FC 1

Suite à la fermeture des installations durant les vacances scolaires, demande des CLAYES pour inverser l'ordre de la rencontre :

51992.1 CLAYES SS BOIS USM 1 / CHESNAY 78 FC 1 devient

51992.1 CHESNAY 78 FC 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1

et

51992.2 CHESNAY 78 FC 1 / CLAYES SS BOIS USM 1 devient

51992.2 CLAYES SS BOIS USM 1 / CHESNAY 78 FC 1

En attente de l'accord écrit du CHESNAY avant Vendredi 27 Octobre 2017 à 12h.

U17

D2-B DU 29/10/17

52339.1 VALLEE 78 FC 1 / MONTESSON US 1

Suite à l'invitation des U17 au « Canal Football Club » pour être dans le public, demande de MONTESSON pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D4-B DU 26/11/17

54616.1 ANDRESY 1 / MAURECOURT 1

Suite à l'organisation de la course « 20 Bornes » sur les installations du terrain des Cardinettes et organisé par la municipalité d'Andrésy, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D4-C DU 29/10/17

52624.1 CHATOU 2 / JOUY-VELIZY-BIEVRES 2

Suite à la fermeture des terrains de CHATOU durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

U15

D2-A DU 21/10/17

52791.1 VERNEUIL ENT. 1 / GARGENVILLE STADE 1

Pris note du courrier de GARGENVILLE.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion décide match à jouer à une date ultérieure.

D5-C DU 28/10/2017

53194.1 PARIS ST GERMAIN 2 / CHATOU AS 3

Courrier du PARIS SAINT GERMAIN demandant le report du match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D5-F DU 28/10/17

55131.1 TRAPPES ES 4 / YVELINES - GAMBAIS - VESGRES 2

Courrier d'YVELINES demandant le report du match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

FUTSAL

D1-U

53657.1 TRAPPES YVELINES 1 / NOMADES FUTSAL AS 1

Accord des 2 Clubs pour jouer ce match Samedi 18 Novembre 2017 à 20h.

Accord de la Cion.

D2-U DU 09/12/17

53716.1 ECQUEVILLY ESC 1 / HERCULES FUTSAL 2

Suite au weekend du Téléthon –AFM, demande d'HERCULES pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

COUPE DES YVELINES

U15

DU 04/11/17

55245.1 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / ETANG ST NOM ES 1

Suite à la sélection de 4 Joueuses au rassemblement départemental à Clairefontaine et en application de l'Art 24 Alinéa 2 du RS du DYF, demande du PSG pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et donne match à jouer le Mercredi 15 Novembre 2017 à 19h.

La rencontre pourra se jouer à une autre date avec accord des 2 clubs et au plus tard le 15 Novembre 2017

U19

DU 05/11/17

55201.1 CELLOIS CS 1 / NEAUPHLE PONT. RC 1

Suite à la fermeture des terrains du CELLOIS durant les vacances de la Toussaint, demande du club pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et donne match à jouer Mercredi 15 Novembre 2017 à 20h.

La rencontre pourra se jouer à une autre date en semaine avec accord des 2 clubs et au plus tard le 15 Novembre 2017

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

PL-A

CONFLANS PLM

Suite à l'extinction automatique de l'éclairage à 22h, demande du club pour jouer ses matchs à 20h15.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

VETERANS

D2-B du 22/10/2017

51203.1 VILLEPREUX FC 11 / FONTENAY LE FLEURY 11

Suite au rapport de l'arbitre qui précise que l'équipe de FONTENAY a commencé le match avec 9 joueurs et que suite à l'exclusion d'un joueur et la blessure d'un autre ne pouvant continuer le match, la Cion décide, en application de l'Art 23 Alinéa 2, de donner match perdu par pénalité –1 pt, 0 but à FONTENAY pour en attribuer le gain 3 pts, 2 buts à VILLEPREUX.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'accès à la FMI et après avoir contacté le numéro de permanence (07 83 02 44 40), La Commission rappelle que le club recevant doit disposer

impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

SENIORS

D2A

50096.1 DU 15/10/2017

VOISINS FC 1 / TRAPPES ES 2

Pris note du rapport de VOISINS. La commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

D4B

50422.1 DU 15/10/2017

VILLEPREUX FC 2 / AS MESNIL LE ROI 1

Pris note des rapports des deux clubs. La commission considère les clubs non responsables.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

VETERANS

D2A

51131.1 DU 15/10/2017

LIMAY ALJ 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

Transmis à la CDA.

D5C

51727.1 DU 15/10/2017

CARRIERES S/SEINE US 12 / MESNIL LE ROI A.S. 11

Pris note du courrier de CARRIERES SUR SEINE. Compte tenu du peu de renseignements fournis concernant la non utilisation de la tablette, La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne CARRIERES SUR SEINE d'un avertissement

U19

D1

51910.1 DU 15/10/2017

CONFLANS F.C. 1 / POISSY AS 2

Pris note du rapport de Conflans. La commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

U17

D4D

52669.1 DU 8/10/2017

VELIZY-JOUY-BIEV 3 / MONTINGNY LE BX AS 2

Après 1^{er} RAPPEL,

la Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les deux clubs d'un avertissement

U15

D4A

52962.1 DU 14/10/2017

FEUCHEROLLES USA 1 / GARGENVILLE STADE 2

Pris note du rapport de FEUCHEROLLES. La commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

D4C

53052.1 DU 14/10/2017

RAMBOUILLET YVELINES 2 / MAGNY 78 FC 1

Pris note du courrier de Rambouillet. L'assistance FMI a pour seule mission d'assister les clubs à réaliser la feuille de match informatisée. Son accord pour réaliser une feuille de match papier ne remet pas en cause la responsabilité ou non du club et cet accord est donné s'il n'est pas possible de mener la FMI à son terme.

U16F

POULE A

54514.1 DU 30/09/2017

CONFLANS F.C. 1 / BUC FOOT AO 1

Pris note du rapport de CONFLANS FC. La commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

54518.1 du 07/10/2017

Conflans F.C. 1 / Guyancourt St quentin 1

Pris note du rapport de CONFLANS FC. La commission considère le club non responsable.

La Commission décide, selon l'Annexe 11, de ne pas sanctionner

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A

53597.1 DU 02/10/2017

OVILOISE 2 / ANDRESY FC 1

Après 1° RAPPEL,

la Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les deux clubs d'un avertissement

53596.1 DU 02/10/2017

ACHERES CS 1 / ETANG ST NOM ES 1

Après 1° RAPPEL,

la Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les deux clubs d'un avertissement

53604.1 DU 16/10/2017

CARRIERES S/SEINE US 1 / ETANG ST NOM ES 1

Pris note du rapport de CARRIERES SUR SEINE.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe du club de CARRIERES.

La Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne CARRIERES SUR SEINE d'un avertissement

POULE B

53621.1 DU 25/09/2017

LE PECQ US 1 / APPY FC 1

Après 1° RAPPEL,

la Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les deux clubs d'un avertissement

53626.1 DU 02/10/2017

FEUCHEROLLES USA 1 / LE PECQ US 1

Après 1° RAPPEL,

la Commission, selon l'Annexe 11 du RS du DYF sanctionne les deux clubs d'un avertissement

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D2A

50082.1 DU 1/10/2017

SARTROUVILLE 1 / BAILLY NOISY SFC 1

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

VETERANS

D5A

53560.1 DU 15/10/2017

ISSOUS AS 12 / BREVAL LONGNES FC 12

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

CDM

D2B

50959.1 DU 15/10/2017

SARTROUVILLE F.C. 5 / ANDRESY F.C. 5

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

U19

D3A

54760.1 DU 08/10/2017

CONFLANS PORT. 1 / CARRIERES GRESISLONS 1

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

D3B

54828.1 DU 15/10/2017

SARTROUVILLE FC 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

U17

D4A

54548.1 DU 15/10/2017

MANTES LA VILLE F.C. 1 / AUBERGENVILLE F.C. 1

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

U15

D5C

53211.1 DU 14/10/2017

PARIS ST GERMAIN FC 2 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 2

1° RAPPEL

53216.1 DU 21/10/2017

BAILLY NOISY SFC 3 / MONTESSON US 2

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

D5D

55050.1 DU 7/10/2017

SARTROUVILLE FC 3 / FOURQUEUX FOOT OMS 2

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

D5E

55099.1 du 14/10/2017

TRAPPES ES 3 / ESSARTS LE ROI AGS 3

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

COUPE DE COMITE

U15

53925.1 DU 17/10/2017

VIROFLAY USM 2 / MAUREPAS AS 3

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI

SENIORS FEMININES

54958.1 DU 14/10/2017

VIROFLAY U.S.M. 1 / PLAISIR S.C. 1

1° RAPPEL

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES

SENIORS

Dimanche 12 Novembre 2017 à 15H

58542.1 Bougival 1	-	Triel 1
58543.1 Carrieres/Seine 1	-	Coignieres 1
58544.1 Mantois 78 3	-	Velizy 1
58545.1 Yvelines 1	-	Rambouillet Yvelines 1
58546.1 Guyancourt 1	-	Fontenay Le Fleury 1
58547.1 Montigny Le Bx 1	-	Hardricourt 1
58548.1 St Germain en L 1	-	Breval Longnes 1
58549.1 Mezieres 1	-	Sartrouville 1
58550.1 Plaisir 1	-	Porcheville 1
58551.1 Trappes 2	-	Guitrancourt 1
58552.1 Limay 2	-	Chesnay 78 1
58553.1 Conflans 2	-	Aubergenville 2
58554.1 Epone 1	-	Guernoise 1
58555.1 Magnanville 1	-	Carrieres Gresillons 1
58556.1 Elancourt 1	-	Chanteloup 1
58557.1 Chatou 2	-	Gargenville Stade 1
58558.1 Pecq 1	-	Montesson 1
58559.1 Magny 78 1	-	Versailles 78 3
58560.1 Mureaux 2	-	Issou 1
58561.1 Vallee 78 1	-	Bailly Noisy 1
58562.1 Mauloise 1	-	Neauphle 2
58563.1 Voisins 1	-	Verneuil 1
58564.1 Maurepas 1	-	Marly le Roi 1
58565.1 Jouy en Josas 1	-	Guerville Arnouville 1
Exempt : Bonnières Freneuse 1		

VETERANS

Dimanche 5 Novembre 2017 à 09H30

58566.1 Port Marly 11	-	Clayes/Bois 11
58567.1 Pecq 11	-	Chambourcy 11
58568.1 Poigny-La Vesgre 11	-	Beynes 11
58569.1 Auteuill.-Villiers 11	-	Houilles so 11
58570.1 Acheres cs 11	-	Conflans 11
58571.1 Houilles ac 11	-	Cellois 11
58572.1 Limay 11	-	Voisins 11
58573.1 Guyancourt 11	-	Plaisir 11
58574.1 Rosny/Seine 11	-	Ecquevilly 11
58575.1 Magnanville 11	-	Velizy 11
58576.1 Bougainvillies afd 11	-	Yvelines 11
58577.1 Vallee 78 11	-	Croissy 11
58578.1 Mantois 78 11	-	Neauphle 11
58579.1 Versailles 78 11	-	Buc 11
58580.1 Montesson us 11	-	Mauloise us 11
58581.1 Elancourt 12	-	Rambouillet Yvelines 11
58582.1 Meulan 11	-	Verneuil/Seine 11
58583.1 Sartrouville 11	-	Carrieres/Seine 11
58584.1 Louveciennes 12	-	Houdanaise Region 11
58585.1 St Arnoult 11	-	Bougival Foot 11
58586.1 Chatou 11	-	Guerville Arnouville 11

58587.1 Poissy Chi 11 - Fontenay Le Fleury 11
Exempt : Montfort 11

COUPE DU COMITE

SENIORS

Dimanche 12 Novembre 2017 à 15H

58588.1 Epone 2	-	Verneuil 2
58589.1 Breval Longnes 2	-	Essarts Parray 2
58590.1 Maurepas 1	-	Mauloise 2
ou		
58591.1 Chesnay 78 3	-	Mauloise 2
58592.1 Mesnil St Denis 2	-	Sartrouville 2
58593.1 Montesson us 2	-	Bougival Foot 2
58594.1 Montigny le Bx 2	-	Conflans Port. 2
58595.1 Chanteloup 2	-	Ablis Sud 78 2
58596.1 Carrieres/Seine 2	-	Velizy 2
58597.1 Hardricourt 2	-	Magnanville 2
58598.1 Houilles 3	-	Rosny/Seine 2
58599.1 Gargenville Stade 2	-	Buc Foot 2
58600.1 Croissy 2	-	Marly Louveciennes 2
58601.1 Yvelines / Houdan 4	-	Chatou 3
58602.1 Neauphle 3	-	Guyancourt 2
58603.1 Guernoise 2	-	Vallee 78 2
58604.1 Clayes/Bois 2	-	Jouy en Josas 2
58605.1 Conflans 3	-	Chambourcy 2

VETERANS

Dimanche 5 Novembre 2017 à 09H30

58606.1 Bois D'Arcy 13	-	St Arnoult 78 12
58607.1 Serbie Mezieres 12	-	Voisins fc 13
58608.1 Breval Longnes 12	-	Jouy / Velizy 14
58609.1 Aubergenville 13	-	Sartrouville 12
58610.1 Andresy 12	-	Yvelines us 12
58611.1 Voisins 12	-	Villennes Org 12
58612.1 Elancourt 13	-	Verneuil Port. 12
58613.1 Rambouillet 12	-	Aubergenville 12
58614.1 Croissy 12	-	Plaisir 13
58615.1 Carrieres / Seine 12	-	Meulan 12
58616.1 Vauxoise 12	-	Vallee 78 12
58617.1 Maisons Laffitte 12	-	Epone Usbs 12
58618.1 Chambourcy 12	-	Coignieres / Verriere 12
58619.1 Gargenville / Lainv. 12	-	Fontenay le Fleury 12
58620.1 Villepreux 12	-	Neauphle-Pont 12
58621.1 Triel 12	-	Houilles so 12
58622.1 Beynes 12	-	Montesson 12
58623.1 Maurepas 13	-	Versailles Estrela 12
58624.1 Parray Foot 12	-	Bougival 12
58625.1 Montigny 13	-	Breval Longnes 13
58626.1 Conflans Port. 12	-	Buc Foot 12
58627.1 Marly Louveciennes 14	-	Houilles ac 12
58628.1 Bonnières Freneuse 12	-	Velizy 12
58629.1 Vesgre / Poigny 12	-	Acheres 12
58630.1 Verneuil 12	-	Maurepas 14
58631.1 Issou 12	-	Cellois 12
58632.1 Conflans 12	-	Guerville Arnouville 12

58633.1 Juziers Porcheville 12 - Versailles 78 12
58634.1 Plaisir 12 - Rosny/Seine 12
Exempt : Houdanaise Region 12

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 19.10.2017

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel, REBIERE Jacques.
Excusés : MM. GUICHETEAU Didier, DELESCHAUX Alain.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

SENIORS

3DB

19390100 DU 15.10.2017 ELANCOURT OSC 1 / VILLEPREUX FC 1

Courrier de ELANCOURT contestant la sanction.

Courrier de l'arbitre DYF.

A noter que VILLEPREUX n'a pas confirmé la réserve.

Remerciements.

Transmis à CDA.

D5C

19390737 DU 17.09.17 LA VERRIERE FC / MONTIGNY le BX

Courrier de LA VERRIERE FC concernant l'amende de 15€ pour absence non excusée en commission.

Après vérification en Ligue la Cion dit :

Crédit 15€ à LA VERRIERE FC

VETERANS

D5C

19392973 DU 15.10.2017 MAISONS LAFFITTE 12 / MARLY-LOUVECIENNES 14

Courrier de MAISONS LAFFITTE concernant le traçage le jour de la dite rencontre.

La Cion vous demande de vous référer au PV de la COC n° 1538 du 17.10.2017 page 5.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

D3A.

19389970 DU 15.10.2017 LE PECQ 2 / BREVAL LONGNES 1

La Commission, pris connaissance des réserves de BREVAL, Considérant que les réserves formulées ne respectent pas les dispositions réglementaires à savoir : Confirmation écrite en courrier simple, confirmation écrite non transmise par la messagerie officielle du club (Art.186§1 et 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

DIT LES RESERVES IRRECEVABLES

Résultat acquis sur le terrain : LE PECQ / BREVAL 2/2

Débit 43,50€ à BREVAL

D4A

19390231 DU 15.10.2017 GUERNOISE 1 / MAISONS LAFFITTE 1

Réserves de GUERNOISE concernant la participation à cette rencontre de 4 joueurs « Mutations hors période » : MM ATTIA Benjamin, SOARES Hugo, SOARES Mickael et EFE Caneren de MAISONS LAFFITTE.

Lecture de la feuille de match, MAISONS LAFFITTE a fait effectivement participer 3 joueurs « Mutations hors période » (SOARES Hugo (8.09.17), SOARES Michael (03.09.17) et EFE Caneren (03.09.17)).

la Cion dit Réserves de GUERNOISE recevables et fondées.

Les articles 160.1 et 92.2 des RG n'autorisent que 2 joueurs « Mutations hors période » par rencontre.

La Commission dit MATCH PERDU PAR PENALITE -1 Pt 0 But à MAISONS LAFFITTE pour en attribuer le gain 3 Pts 1 But à GUERNOISE

Débit 43,50€ à MAISONS LAFFITTE

Amende 24€ à MAISONS LAFFITTE pour participation irrégulière d'un joueur

D5A

19390489 DU 08.10.2017 PORCHEVILLE 2 / VERNOLITAIN 1

La Commission, pris connaissance des réserves de PORCHEVILLE, Considérant que les réserves formulées ne respectent pas les dispositions réglementaires à savoir : Confirmation écrite postée hors délais : 48 h en Championnat et 24 h en Coupes (Art.186§1 et 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Confirmation datant du 16.10.2017.

DIT LES RESERVES IRRECEVABLES

Résultat acquis sur le terrain : PORCHEVILLE / VERNOLITAIN 1/2

Débit 43,50€ à PORCHEVILLE

D5A

19390496 DU 15.10.2017 MANTES OLYMPIQUE FC1 / MEZIERES 1

Dossier transmis par les services administratifs concernant la participation à cette rencontre du joueur BOUGRIA Samir lic 2543480012 qui serait en état de suspension.

La cion confirme le mail envoyé à MANTES OLYMPIQUE le 24.10.17 leur demandant de faire part à la cion de leurs observations pour le Mercredi 25.09.2017 avant 17h00.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

ELANCOURT OSC

U9 le samedi 21.10.2017 : seul un plateau est autorisé en U 9
HOMOLOGUE

GUERVILLE ARNOUVILLE

Tournois U10/U11 "Challenge JP BOZEC".

Bien reçu le règlement.

Homologué.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 17 Octobre 2017

Présents : MM. MEYER Christian (Président), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphan PILLEMONT, Philippe PELLAN, Mme Nathalie PASIERB,

Absents excusés : Melle Natacha HUGEL, MM. Alain BACHOT (Secrétaire), Pascal TISSERAND, Lotfi ZARKA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Courier de M. BLOND Benjamin en date du 12 octobre 2017, arbitre DYF, faisant parvenir à la Commission un certificat médical de contre-indication de la pratique du sport jusqu'au 05 novembre 2017. Pris note.

Transmis section désignations.

Courier de M. MARS José en date du 13 octobre 2017, arbitre DYF, faisant parvenir à la Commission un certificat médical de contre-indication de la pratique du sport pour six (6) semaines. Pris note.

Transmis section désignations.

Mail de M. DUMONT Stéphane en date du 10 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission d'une indisponibilité pour raison médicale jusqu'au 20 octobre 2017 (certificat d'arrêt de travail joint). Pris note.

Transmis section désignation.

Mail de M. BUEE Vincent en date du 11 octobre 2017, arbitre DYF, demandant à la Commission des renseignements sur son

renouvellement de licence et les dispositions prises par la CDA pour la saison 2017/2018, étant absent à la réunion de début de saison. Pris note.

La Commission vous rappelle qu'elle siège tous les mardis soir à partir de 18 heures et que vous pouvez vous y présenter spontanément pour toutes précisions utiles.

Mail de M. OUAHMAN Radouan en date du 12 octobre 2017, arbitre DYF, concernant ses disponibilités le samedi. Pris note.

Mail de M. CAILLET Alexis en date du 12 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission des motifs de son absence sur la rencontre Seniors D2 NEAUPHLE PONT. / CHANTELOUP LES VIGNES. Pris note.

Transmis section administrative.

La Commission vous rappelle que les désignations sont figées et consultables le vendredi à partir de 18 heures et que les horaires des rencontres Seniors DAM ne sont pas obligatoirement programmées à 15 heures.

Mail de M. LE DISSEZ Cindy en date du 16 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission des motifs de son absence sur la rencontre Seniors D1 CLAYES SOUS BOIS USM 1/ MANTOIS 78 FC 3 du dimanche 15 octobre 2017. Pris note.

Transmis section administrative.

La Commission vous rappelle que les désignations sont figées et consultables le vendredi à partir de 18 heures.

Mail de M. DELABRE Nicolas en date du 17 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017/2018. Pris note.

Transmis section désignations.

Mail de M. ZIDI Amar en date du 17 octobre 2017, arbitre DYF, indiquant à la Commission qu'il est disponible pour officier le lundi soir. Pris note.

Dossier mis en délibéré.

Mail de M. BELHASSAD Nordine en date du 17 octobre 2017, arbitre DYF, informant la Commission de son indisponibilité pour la saison 2017/2018 suite à un problème de santé. Pris note.

La Commission vous demande de bien vouloir transmettre un certificat médical ou toute pièce justificative afin d'être placé en position de congé sabbatique, faute de quoi vous serez considéré comme démissionnaire de l'arbitrage.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

LE CHESNAY FC 78 – VET D3/B– Versailles Jusieux / Le Chesnay du 22 octobre 2017 arrivée le 13-10-2017

BONNIERES FRENEUSE– VET D3/B – Villennes Orgeval 11 / Bonnières Freneuse FC 11 du 29 octobre 2017 arrivée le 16-10-2017

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande et accédera à la requête du club ci-dessous visé dans la limite des disponibilités d'arbitres

ES VAUXOISE – Seniors D6/A– Vernolittain Stade 2 / Vauxoise ES 1 du 05 novembre 2017 arrivée le 16-10-2017

CONVOCATIONS VETERANS

D2

Match 19391782 du 15/10/2017

LIMAY ALJ / GUERVILLE ARNOUVILLE

Suite à la réception du rapport de M. l'Arbitre officiel désigné sur la rencontre citée en référence,
Vu les faits rapportés,

La Commission de District de l'Arbitrage convoque :

Mardi 07 novembre 2017 à 19 heures 15

M. SENTIEIRO Manuel arbitre officiel de la rencontre,

M. LAFRADÉ Jamel, lic 2330019522, capitaine de LIMAY ALJ sur la rencontre,

M. Le Président du club de LIMAY ALJ

Motif : Propos outrageants et déplacés envers officiel

SENIORS

D5

Match 19390489 du 08-10-2017

PORCHEVILLE FC / VERNOLITAIN STADE

Suite au mail de M. MAIGA Alhassane arbitre Officiel de la rencontre citée en référence, indiquant à la Commission avoir refusé d'enregistrer une réserve technique de PORCHEVILLE FC.

La Commission ayant demandé des rapports circonstanciés complémentaires, sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été portées.

Au vu des rapports reçus de :

M. MAIGA Alhassane, arbitre officiel de la rencontre,

M. le délégué de VERNOLITAIN STADE,

M. Le Capitaine de VERNOLITAIN STADE,

Vu l'absence de rapports fournis par le club de PORCHEVILLE FC, club ayant pourtant noté des réserves techniques au dos de la FMI.

La Commission ne pouvant faire une juste appréciation des faits,
Convoque :

Mardi 07 novembre 2017 à 19 heures 45

M. MAIGA Alhassane, arbitre officiel de la rencontre,

M. SAVOUNIEN Winsley lic 2398043768, délégué de VERNOLITAIN STADE,

M. GOKCE Ilkan lic 2543532716, capitaine de VERNOLITAIN STADE,

Mme BARY Nathalie lic 2546207020, déléguée de PORCHEVILLE FC,

M. RANGER Sacha lic 2543471540, capitaine de PORCHEVILLE FC,

REPRISE DE DOSSIERS

U19

D2

Match 19394011 du 15/10/2017

SARTROUVILLE FC / MONTESSON US

Suite à la réception du rapport de M. l'Arbitre officiel désigné sur la rencontre citée en référence,
Vu les faits rapportés,

La Commission de District de l'Arbitrage transmet le dossier à la Commission de Discipline compétente pour suites éventuelles à donner.

U17

D1

Match 19394863 du 08-10-2017

ROSNY SUR SEINE CSM 1 / CONFLANS FC 1

Faisant suite au mail de Mme PEREIRA Présidente du club de CONFLANS FC appuyant des réserves techniques portées sur la FMI de la rencontre citée en référence, par l'éducateur de Conflans FC, adressant par la même des photographies apparemment prises lors de la rencontre.

La Commission ayant besoin de rapports circonstanciés complémentaires, sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été portées.

Vu la demande de rapport adressée par mail à :

M. THOMAR Alexis, arbitre officiel de la rencontre,

M. GALERA Antonio, arbitre assistant de ROSNY SUR SEINE,

M. MABIRE Patrice, arbitre assistant de CONFLANS FC,

MM. Les Capitaines des deux équipes, présents sur la rencontre

Considérant qu'à ce jour, M. l'Arbitre officiel de la rencontre a fait parvenir le rapport demandé,

Considérant que les clubs de CONFLANS FC et ROSNY SUR SEINE CSM ont également fait parvenir les rapports demandés,

Considérant que la Commission de Discipline de première instance, saisie au préalable du dossier, a statué et délibéré,

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission ayant délibéré,

Dit que :

Sur la forme

Les réserves portées sur la feuille de match de la rencontre citée en référence ont été énoncées à la 56^{ème} minute de jeu par le coach de l'équipe de CONFLANS FC, notées à cet instant par M. l'Arbitre puis en fin de rencontre sur la FMI,

Considérant qu'au vu des différentes pièces versées au dossier, le dépôt de ces réserves techniques est conforme aux dispositions

prévues à l'article 146 des Statuts Fédéraux et à la Loi 5 article 7.02 du football et ses règles édictées par l'IFAB, indiquant notamment que c'est le capitaine de l'équipe ou l'éducateur ou dirigeant responsable de l'équipe en cas de minorité du capitaine qui demande à poser les réserves,

Les réserves telles que posées sont recevables en la forme

Sur le fond

Les réserves portent sur le fait que plusieurs supporters seraient entrés sur le terrain et certains parents se trouvaient sur le bord du terrain à côté des bancs de touche de ROSNY CSM sans être inscrits sur la feuille de match.

Des divers rapports fournis, il en résulte :

Que M. l'Arbitre indique que suite à une faute, « deux joueurs se rapprochent, des joueurs de chaque équipe les séparent. Cela crée un mouvement de foule mais une bonne majorité des joueurs échangent sur le match. » M. l'Arbitre dément avoir vu des supporters de l'équipe recevant entrer sur le terrain. Il conclut en indiquant que le terrain ne possède pas de main courante et que certains supporters ont pu se rapprocher du groupe de joueurs sans pour autant entrer sur l'air de jeu. Dans l'attroupement, il voit la frustration des joueurs, notamment d'un remplaçant de Conflans et lui demande de s'écarter du terrain. Aucune expulsion de joueur n'est intervenue. (CF FMI contre signée par les deux équipes)

Que M. MABIRE Patrice, éducateur de CONFLANS FC indique « avoir posé une réserve technique en deuxième mi-temps pour un non respect du règlement de sécurité...lors de l'échauffourée...tout le monde se précipite vers l'histoire dont mes remplaçants et aussi les remplaçants de Rosny (copains, papas, mamans).

Que les autres rapports relatent les mêmes faits et le dépôt de la réserve technique pour envahissement de terrain,

La Commission rappelle que la faute technique ne peut être retenue que si elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre.

En outre, l'article 128 des Statuts et Règlements Fédéraux indique que pour l'appréciation des faits, les déclarations d'une personne assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire.

M. l'arbitre notant dans son rapport qu'aucune personne n'a envahi le terrain, la rencontre ayant été à son terme sur un score de 6 à 0 pour l'équipe recevant,

Les faits objets de la réserve, étant liés à la configuration du terrain sans main-courante, mais aussi aux fonctions et responsabilités des délégués de chaque équipe.

La Commission de District de l'Arbitrage ne retient pas de faute technique imputable à monsieur l'Arbitre et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La Commission tient également à rappeler aux devoirs de sa charge, M. MABIRE Patrice, éducateur de l'équipe U17 de CONFLANS FC, ayant officié en première période comme arbitre-assistant, puis ayant abandonné cette fonction à la mi-temps.

Les clubs ont obligation de fournir un assistant sur les compétitions n'ayant qu'un seul officiel. Si le club recevant n'avait pu fournir un deuxième assistant, la rencontre aurait dû être arrêtée.

La Commission rappelle donc que lorsqu'on s'engage à un poste sur une rencontre, on a obligation de tenir ce poste jusqu'à la fin de la rencontre, malgré des divergences pouvant apparaître avec l'arbitre central.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 23 octobre 2017

Présents : Mme GOUPILLON, MM. BOIVIN, GOUPILLON, LOUVEL.
Excusés : Mmes BEAUBIAT, BOIVIN, MM. BALTHAM, DUTACQ, LE BOURDELLES, NOYELLE, VIMONT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL à tous les dirigeants de clubs, les courriers adressés à la cion ou au District doivent l'être par la messagerie officielle du club. En cas contraire, la Cion ne peut donner suite à vos questions.

PLATEAUX U6-U7

Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 25/11 et 09/12) est désormais close.

Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#)

PLATEAUX U8-U9

Inscriptions

La campagne d'inscription pour la 2ème phase (plateaux des 18/11, 02/12 et 16/12) est désormais close. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

CATEGORIE U10-U11

Challenge Plateaux

La Commission vous informe que les inscriptions pour les plateaux U10-U11 sont ouvertes jusqu'au dimanche 29 octobre.

A savoir que cette année, il existe :

- **Challenge U11** : 1 engagement maximum par club (avec finalité régionale). L'engagement vaut pour les 4 dates de la saison.
- **Challenge U10** : 1 engagement maximum par club (sans finalité régionale). L'engagement vaut pour les 4 dates de la

saison.

- **Challenge DYF U10/U11** : Engagement libre, dans la mesure du nombre d'équipes inscrites en Critériums Départementaux (comptabilisant les équipes engagées en Challenges U10 & U11). Pas de finalité régionale. Engagement date par date - 1ère date : 18 novembre

Pour consulter la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

Critérium Départemental

CONFLANS FC

Le club demande des alternances avec les CHEMINOTS de CONFLANS.

La Cion vous rappelle que ce genre de demande était à faire via la plateforme électronique, mise à votre disposition pendant près d'un mois. Elle ne peut donc accéder parfaitement à votre demande, sachant que les groupes à 4 équipes n'existent plus depuis déjà 2 saisons.

Ceci étant, sur 6 équipes, 4 joueront la même semaine à domicile en alternance avec 2 autres.

CATEGORIE U12-13

Critérium Départemental

GAMBAIS/YVELINES

La Commission, après vérifications, bascule vos deux équipes sur le Critérium sans distinction d'âge poules C1/C2, qui sont donc modifiées.

VIROFLAY USM 2 3

Demande du club pour faire évoluer ces équipes à 16h00 compte tenu de rencontres U15 à 14h00.

Accord de la Cion.

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Classements

Les classements de la 1ère phase du Critérium Espoir U12-U13, sont désormais disponible en [cliquant ici](#).

Les poules de la 2ème phase ainsi que le calendrier des rencontres vous seront communiqués très prochainement.

Auditions

U12

La Commission, au vu des infractions relevées, a décidé de convoquer les clubs suivants, en présence du Président ou de son représentant, ainsi que l'éducateur U12 déclaré par le club :

Poule B : CHANTELOUP

La Commission a reçu :

MM. CHALAS François (éducateur U12) & Dago MANDA.

Considérant que M. CHALAS fait valoir que ses infractions résultent de problèmes administratifs (demande de licence, apparition sur FMI), qui ont fait qu'il n'apparaît pas sur plusieurs feuilles de matches de rencontres,

Considérant qu'il s'engage à ce qu'aucune infraction supplémentaire soit constatée d'ici la fin de la saison, en connaissance du règlement de la compétition,

Considérant que la Commission, bien que M. CHALAS n'apparaît pas sur plusieurs feuille de match à la preuve que ce dernier officiait bien lors de ces rencontres,

Considérant que le club dispose d'une solution de secours en cas d'absence de l'un de ses éducateurs déclarés,

La Commission décide,

De maintenir le club de CHANTELOUP sur le dispositif Critérium Espoir U12/U13 et alerte le club qu'en cas de nouvelle infraction d'éducateur avérée sur les U12 ou de deux nouvelles infractions d'éducateurs avérées en U13, sur les 13 journées restantes, la Commission décidera la non reconduction du club sur le dispositif la saison prochaine.

Poule C : CARRIERES SUR SEINE

La Commission a reçu :

M. PRIGENT Maxime : Educateur U12 déclaré et directeur technique du club

Considérant que M. PRIGENT fait valoir que ses infractions résultent de plusieurs problèmes, à savoir incompréhension avec un nouvel éducateur insuffisamment diplômé en début de saison, suspension d'un autre éducateur mais également de soucis administratifs (demande de licence, apparition sur FMI), qui ont fait qu'il n'apparaît pas sur plusieurs feuilles de matches de rencontres,

Considérant qu'il s'engage à ce qu'aucune infraction supplémentaire soit constatée d'ici la fin de la saison, en connaissance du règlement de la compétition,

Considérant que le club dispose de solution de secours en cas d'absence de l'un de ses éducateurs déclarés,

La Commission décide,

De maintenir le club de CARRIERES SUR SEINE sur le dispositif Critérium Espoir U12/U13 et alerte le club qu'en cas de nouvelle infraction d'éducateur avérée sur les U12 sur les 13 journées restantes, la Commission décidera la non reconduction du club sur le dispositif la saison prochaine.

Poule A : PECQ US

La Commission a reçu :

MM. REKKAB Ahmed (Président), DIARRA Oumare (éducateur U13)

La Commission regrette l'absence de M. ROBLES Stéphane, éducateur déclaré U12.

Considérant que le Président fait valoir que la reprise du club demande beaucoup de travail et que tout n'est pas encore bien réglé, Considérant que M. DIARRA explique qu'il pensait qu'un diplôme CFF3 suffisait pour encadrer une équipe de Critérium Espoir (ce pourquoi M. ILIASSY officiait lors des deux dernières rencontres), Considérant que ces messieurs nous ont informé que M. ROBLES était la seule personne suffisamment diplômé au club pour occuper le poste et qu'ils s'engagent à ce qu'il soit présent dorénavant, Considérant que l'équipe U12 compte déjà 2 forfaits, dont un sur le dernier rassemblement alors que cette date avait été annoncée lors de la réunion de début de saison, Considérant que la Commission a confirmation que l'équipe U12 n'a jamais été encadrée par un éducateur suffisamment diplômé, Considérant que le club ne dispose pas de solution de secours en cas d'absence, Considérant l'absence de M. ROBLES Stéphane, qui ne permet pas à la Commission de consolider suffisamment l'engagement pris les personnes présentes,

La Commission décide de sortir dès maintenant le club du PECQ US du Critérium Espoir U12 & U13, pour basculer ses 2 équipes sur les poules A1 & A2 du Critérium Départemental par année d'âge.

La Commission jugeant ne pas avoir toutes les garanties suffisantes pour laisser le club sur le dispositif.

En complément, compte tenu de l'intérêt évident porté par ses représentants pour ce dispositif, la Commission laisse la possibilité au club de prétendre au Critérium Espoir 2018/2019, s'il en fait la demande, ce qui lui permettra de préparer son organisation en vue d'une réintégration la saison prochaine.

Courriers

U13 poule C du 30/09/17

53980 : VERSAILLES 78 FC 2 BAILLY NOISY SFC 1

Le club de BAILLY NOISY SFC nous explique les raisons de l'absence de son éducateur sur la feuille de match.

La Cion prend note et excuse l'infraction constatée dans le journal numérique n°1537.

U13 Poule D du 23/09/17

53990 : ELANCOURT OSC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

Les clubs d'ELANCOURT & MONTIGNY nous explique les raisons de l'anomalie constatée.

La Cion décide d'annuler sa décision prise dans le journal numérique n°1538.

U 12 Poule B du 07/10/17

54043 : PSG FC 11 / CHANTELOUP US 11

La Cion prend note des explications fournies par le club de CHANTELOUP. Elle accorde le point de bonus à l'équipe du PARIS-SG FC 11.

Festival Foot

FFU13 103 du 07/10/17 : MUREAUX OFC / POISSY/ ST ARNOULT

La Commission renouvelle sa demande d'explications aux 3 clubs présents sur la réalisation ou non de l'épreuve de jonglerie avant les rencontres et sur les conditions de départage des équipes.

Sans réponse pour le lundi 30 octobre, la Cion éliminera les 4 équipes.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 23 octobre 2017

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12

Rencontres du 07/10/17

2ème rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie

E : 54103 : VOISINS FC 11 / VIROFLAY USM 11

E : 54104 : NEAUPHLE RC 11 / RAMBOUILLET FC 11

Rencontres du 14/10/17

1er rappel

A : 54045 : BAILLY NOISY SFC 11 / PLAISIROIS FO 11

A : 54047 : PECQ US 11 / ULMR FC 11

D : 54090 : FONTENAY FLEURY AS 11 / VELIZY ASC 11

F : 54121 : VERNEUIL ENT. 11 / ROSNY CSM 11

U13

Rencontres du 23/09/17

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 10€

Aucun point attribué

A : 53948 : MANTOIS 78 FC 2 / ROSNY CSM 1

Rencontres du 07/10/17

2ème rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie

E : 54013 : VOISINS FC 1 / VIROFLAY USM 1

Rencontres du 14/10/17

1er rappel

A : 53956 : FMI : MANTOIS 78 FC 2 / VERNEUIL ENT. 1

A : 53957 : PECQ US 1 / AUBERGENVILLE FC 1

D : 54000 : FONTENAY FLEURY AS 1 / PLAISIROIS FO 2

D : 53989 : FONTENAY FLEURY AS 1 / VELIZY ASC 1 (18/10/17)

ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

Critérium Espoir

La Commission rappelant que la réglementation de l'épreuve de jonglerie a été présentée et expliquée lors de la réunion de début de saison, qu'elle figure au verso de toutes les feuilles de jongleries fournies aux clubs, décide après réception des explications fournies par certains des clubs concernés (que nous remercions), que toute épreuve de jonglerie réalisée et qui ne respecterait pas le règlement sera annulée.

Epreuves de jonglerie non réglementaires. La Commission considère que l'épreuve de jonglerie est à réaliser en binôme par les clubs présents, les éducateurs devant vérifier la bonne réalisation de l'épreuve de jonglerie de l'équipe adverse.

Rencontres du 14/10/17

U12

B : 54060 : CARRIERE GRE AS 11 / PARIS SG FC 11

La Cion demande des explications au club de CARRIERE GRE AS sur le fait que 11 scores de jonglerie sont inscrits sur la fiche alors que seuls 10 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.

U13

B : 53970 : CARRIERE GRE AS 1 / PARIS SG FC 2

La Cion demande des explications au club de CARRIERE GRE AS sur le fait que 11 scores de jonglerie sont inscrits sur la fiche alors que seuls 10 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.

B : 53972 : CHANTELOUP US 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 1

La Cion demande des explications au club de VILLENNES ORGEVAL FC sur le fait que 11 scores de jonglerie sont inscrits sur la fiche alors que seuls 10 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

2ème rappel avant amende

Plateaux du 14/10

870 101 : PORCHEVILLE FC

870 111 : BAILLY NOISY SFC

U9

Plateaux du 30/09

Amende après 2 rappels : 10€

(Annexe 2 RS DYF)

Espérance (fiche équipe)

103 : VALLEE 78 FC & VERSAILLES 78 FC

104 : MONTIGNY LE BX AS

105 : PLAISIROIS FO

Classiques

870 103 : PORCHEVILLE FC

Plateaux du 14/10 1er rappel

870 206 : HOUILLES AC
870 214 : VESGRE AS

U11

Plateaux du 30/09 Amende après 2 rappels : 10€ Annexe 2 RS DYF

002 : LIMAY
009 : MAGANVILLE
018 : ACHERES
030 : CARRIERES GRESILLONS
037 : P.L.M. CONFLANS
045 : TRAPPES
047 : MAGNY 78
054 : COIGNIERES
058 : TRAPPES
066 : GARGENVILLE STADE
067 : HOUDANAISE REGION

Plateaux du 07/10 2ème rappel avant amende

108 : PORCHEVILLE
123 : CONFLANS FC
130 : CARRIERES S/ SEINE
132 : FOURQUEUX
136 : LE PECQ
138 : CARRIERES S/ SEINE
139 : HOUILLES AC
147 : PLAISIROIS
156 : TRAPPES
157 : VOISINS
159 : PLAISIROIS
172 : ST ARNOULT

Plateaux du 14/10 1er rappel

201 : LIMAY
206 : ROSNY
206 : MUREAUX
213 : VAUXOISE
215 : GUERVILLE ARNOUVILLE
217 : ACHERES
242 : ETANG ST NOM
244 : TRAPPES
248 : MAGNY
251 : RAMBOUILLET
253 : COIGNIERES

256 : PLAISIROIS FO
260 : TRAPPES
266 : LAINVILLOIS
267 : YVELINES US

U13

Plateaux du 30/09 Amende après 2 rappels : 10€ Annexe 2 RS DYF

001 : MANTES LA VILLE
004 : LIMAY
005 : PORCHEVILLE
025 : LE PECQ
030 : TRAPPES
045 : ISSOU

Plateaux Festival Foot du 07/10 2ème rappel avant amende et sanction sur les résultats

FFU13 : 110 : MANTOIS 78 FC
FFU13 : 118 : HOUILLES AC

Plateaux du 14/10 1er rappel

050 : LIMAY ALJ
055 : FONTENAY ST PÈRE
062 : CARRIERES S/S US
063 : BOUGIVAL FOOT
064 : CROISSY US
069 : SARTROUVILLE FC
070 : MUREAUX OFC
076 : MUREAUX OFC
078 : COIGNIERES FC
079 : MAGNY 78 FC
084 : PLAISIROIS FO
086 : SONCHAMP AS
097 : FONTENAY FLEURY AS

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Plateaux du 7 octobre Amende : 15€ par équipe Annexe 2 RS DYF

A BOUGIVAL : **PECQ US (3 équipes)**

Erratum :

A LIMAY ALJ 1 : **MEZIERES AJSL (2 équipes) et non MAISONS LAFFITTE FC (3 équipes)**

U9

Plateaux du 14 octobre Amende : 15€ par équipe Annexe 2 RS DYF

A BEYNES FC : **VERNOLITAIN STADE (1 équipe)**
A NEAUPHLE : **CHATOU (1 équipe)**
A ECQUEVILLY EFC : **ECQUEVILLY EFC (1 équipe)**

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du jeudi 19 Octobre 2017

Présents : Mme LUNT Clémentine MM LUCAS Florent (Président), CHAPPUIS Christophe, ANDRE Pascal, et DUPONT Jean-François
Absents excusés : Mmes ELANGUE ETEME Dorette, JDANI Fatna, MM RIVIERE Pascal, BENLARBI Ibrahim, GOUAULT Christophe

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

La commission recherche activement :

- ✓ Un site avec au minimum deux terrains de football à 11 pour accueillir le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **samedi 10 mars 2018**
- ✓ Un gymnase pour accueillir le plateau du **13/01/18**

U11F

- ✓ Un site avec au minimum deux terrains de football à 11 pour accueillir le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **samedi 10 mars 2018**
- ✓ Des gymnases pour accueillir les plateaux des **16/12/17** et **20/01/18**

COUPES DES YVELINES

U16F FUTSAL

L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. dont le siège social est situé sur le département Yvelinois et dans la mesure d'**une équipe par club**.

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Futsal U16F.

- A savoir que chaque équipe pourra être composée de 12 joueuses maximum. (5 joueuses dont 1 gardienne + remplaçantes).

- Aucune U13F ne peut participer à cette compétition.

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription qui a été envoyé sur la boîte mail officielle du club avant **lundi 6 novembre 2017**

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines U16F FUTSAL** :

**CARRIERES/SEINE U.S.
CONFLANS F.C.
GUYANCOURT E.S.
MANTOIS 78 F.C.
POISSY A.S.
ROSNY/SEINE C.S.M.**

U16F A 7

L'épreuve est ouverte à toutes équipes U16F à 7 des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football disputant le Championnat du District U16 F à 7.

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines U16F à 7. La finale se déroulera le 26 Mai 2018

- A savoir que chaque équipe pourra être composée de 10 joueuses maximum. (7 joueuses + 3 remplaçantes).
- Aucune U13F ne peut participer à cette compétition.

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription qui a été envoyé sur la boîte mail officielle du club avant **lundi 6 novembre 2017**

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines U16F A 7** :

**CARRIERES/SEINE U.S. (1)
CONFLANS F.C. (1)
GUYANCOURT E.S. (1)
ENT. REG. OUEST YVELINES (1)
MANTOIS 78 F.C. (1)
MEZIERES A.J. (1)
POISSY A.S. (1)
ROSNY/SEINE C.S.M. (1)
STADE VERNOLITAIN (1)**

SENIORS FUTSAL

L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. dont le siège social est situé sur le département Yvelinois et dans la mesure d'une équipe par club.

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Futsal SENIORS F.

A savoir que chaque équipe pourra être composée de 12 joueuses maximum. (5 joueuses dont 1 gardienne + remplaçantes).

- Jusqu'à 5 surclassements U17F et U18F possibles sur une feuille de match dont 3 U17F max. Les U17F doivent avoir le double sur-classement
- Les joueuses licenciées U16 F ne peuvent pas participer à

cette épreuve.

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription qui a été envoyé sur la boîte mail officielle du club avant le **lundi 6 novembre 2017**

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F FUTSAL** :

**ELANCOURT O.S.C.
GUYANCOURT E.S.
ENT. REG. OUEST YVELINES
MANTOIS 78 F.C.
PARIS ST GERMAIN F.C.
POISSY A.S.
ROSNY/SEINE C.S.M.
SARTROUVILLE F.C.
VILLEPREUX F.C.
VIROFLAY U.S.M.**

SENIORS F A 7

L'épreuve est ouverte à toutes équipes Seniors F à 7 des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football disputant le Championnat du District Seniors F à 7.

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 7. La finale se déroulera le 26 Mai 2017

Une équipe se compose de 7 joueuses dont une gardienne de but et un maximum de 4 remplaçantes. Une équipe présentant moins de 5 joueuses est déclarée forfait.

De plus, nous tenons à préciser que conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et à l'article 7 du règlement de la compétition du D.Y.F. :

- Jusqu'à 5 surclassements U17F et U18F possibles sur une feuille de match dont 3 U17F max.
- Les U17F doivent avoir le double sur-classement
- Les joueuses licenciées U16 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription qui a été envoyé sur la boîte mail officielle du club avant le **lundi 6 novembre 2017**

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F A 7** :

**GUYANCOURT E.S. (1)
MAURECOURT F.C. (1)
MONTESSON U.S. (1)
RAMBOUILLET YVELINES (1)
VELIZY A.S.C. (1)
VILLEPREUX F.C. (1)**

SENIORS F A 11

L'épreuve est ouverte à tous les clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football disputant régulièrement les Championnats de la Ligue de Paris Ile de France et du District des Yvelines de Football Seniors F à 11 ou U19 F.

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Seniors Féminine. La finale se déroulera le 26 Mai 2017

A savoir que chaque équipe pourra être composée de 14 joueuses maximum. (11 joueuses + 3 remplaçantes).

De plus, nous tenons à préciser que conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et à l'article 7 du règlement de la compétition du D.Y.F. :

- Jusqu'à 5 surclassements U17F et U18F possibles sur une feuille de match dont 3 U17F max. Les U17F doivent avoir le double sur-classement □
- Les joueuses licenciées U16 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription qui a été envoyé sur la boîte mail officielle du club avant le **lundi 6 novembre 2017**

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F A 11** :

**ELANCOURT O.S.C. (1)
GUYANCOURT E.S. (1)
MANTOIS 78 F.C. (1)
PARIS ST GERMAIN F.C. (2)
POISSY A.S. (1)
SARTROUVILLE F.C. (1)
TRAPPES E.S. (1)
VIROFLAY U.S.M. (1)**

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

Pour rappel : Merci d'indiquer par un T dans la case « catégorie » les joueuses qui font la touche pendant la rencontre

1er rappel

U13F

POULE UNIQUE du 30/09/17

20032934 GUYANCOURT E.S. 1 MUREAUX O.F.C. 1
20032937 MEZIERES A.J. 1 VOISINS F.C. 1

POULE UNIQUE du 07/10/17

20032947 MEZIERES A.J. 1 POISSY A.S. 1
20032978 PLAISIR S.C. 1 MONTIGNY LE BX A.S. 1

POULE UNIQUE du 14/10/17

20032249 MUREAUX O.F.C. 1 BUC FOOT A.O. 1
20032951 MANTOIS 78 F.C. 1 GUYANCOURT E.S. 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er rappel

U13F

POULE UNIQUE du 07/10/17

20032943 ENT.REG.OUEST.YVE 1 VOISINS F.C. 1
20032944 TRAPPES E.S. 1 LES MUREAUX O.F.C. 1

POULE UNIQUE du 14/10/17

20032956 ROSNY/SEINE C.S.M. 1 RAMBOUILLET Y. F.C. 1

U16F

POULE A du 07/10/17

20012618 MONTIGNY A.S. 1 FORQUEUX FOOT O.M.S.

SENIORS F A 7

POULE UNIQUE du 14/10/17

20012483 GUYAN/MAGNY 2 VALLEE 78 F.C. 1

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

U11F

PLATEAU N°2 à GUYANCOURT le 14/10/17

PLAISIR S.C.

MATCH À JOUER

Procédures

Une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, les deux clubs doivent avoir convenu d'une nouvelle date de report et avoir répondu AVANT LE VENDREDI MIDI DERNIER DELAI.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne match perdu aux deux équipes.

A jouer le 04/11/17

SENIORS F À 7

20012472 BOUAFLE/FLINS 1 RAMBOUILLET Y F.C. 1

A jouer le 12/11/17

U16F

CRIT U16F A

20012607 HOUILLES A.C. 1 CONFLANS F.C. 1

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du 13/10/2017

Présents : Mme PASIERB, MM. LEDUC (Président), DION (Vice Président), VESQUES (CD) PANARIELLO R, RUBANY, LETOUZEY.

Absents excusés : Mme VESQUES, MM. PANARIELLO A, FAURE

CRITÉRIUM FUTSAL

U12 / U13

PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY

COMPLEXE DESCARTES

10 RUE DESCARTES

78330 FONTENAY LE FLEURY

Responsable du plateau : Jean Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE UNIQUE

FONTENAY LE FLEURY AS 1

MANTOIS 78 FC 1

MANTOIS 78 FC 2

NEAUPHLE RC 1

MAGNY 78 FC 1

MAGNY 78 FC 2

COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION

réunion du 21 septembre 2017

Présents : MM. Bruno LAFITTE (Président), Francis VÉNIEN (Secrétaire), Alain ARCIZET (vice-président), Michael HUOT (stagiaire), Guy BEAUBIAT (Représentant du Bureau), Mme Valérie TARDIVEL (représentante du CD)

Intervention préliminaire de Guy BEAUBIAT

Diffusion de quelques informations parues nécessaires, le District regroupant environ 140 bénévoles :

- formalisation des missions des commissions, avec un document à établir
- désignation d'un référent pour chaque commission
- nécessité de nommer un vice-président. Alain ARCIZET a été désigné par le Comité de Direction.
- le Plan d'Action Départemental : le projet a été débattu en réunion par l'ensemble des membres présents qui attendent la décision du Comité de Direction.

Il est à noter qu'à ce jour la commission n'a toujours pas reçu le calendrier des événements de la saison. Valérie TARDIVEL nous indique qu'elle va s'en charger.

- photos : celles faites par Patrick ALEXANDRE doivent être destinées à la PIC pour les reportages, à charge pour la commission de gérer le stockage

- Rappel du but de la commission : informations, rencontres avec les clubs accompagnées de photos, communication sur les événements, valorisation des actions DYF et des clubs des Yvelines.

Présentation de Valérie TARDIVEL

Guy BEAUBIAT nous informe que le Comité de Direction a désigné Valérie TARDIVEL pour le représenter au sein de la Commission. Guy BEAUBIAT et Pierre GUILLEBAUX sont les représentants du bureau mais ne siègent pas régulièrement dans la commission.

Articles

Les commissaires conviennent d'emprunter toujours le même circuit en précisant à partir de la date d'envoi, quelle date de parution est souhaitée, un délai de quinze jours paraissant convenable pour un article complet (texte + photo) à un rythme donc de 2 par mois.

15 octobre > CHAVENAY

31 octobre > CARRIÈRES SUR SEINE

En projet : BEYNES, LA CELLE ST CLOUD, TRIEL

Stockage photos prises par Patrick ALEXANDRE

Pour le stockage des photos, Bruno LAFITTE et Michaël HUOT pensent être en mesure de trouver une solution efficace.

Dossiers en cours

Un certain nombre de sujets restent quant à eux en attente: le PAD bien sûr, Trombinoscope, plaquette, documents sur la discipline et sur "devenir dirigeant".

Vidéo des Présidents des Commissions

Pour une prochaine vidéo, qui sera effectuée avec une nouvelle présentation, Bruno LAFITTE prendra contact avec Christian MEYER pour un enregistrement dans les prochaines semaines. Le calendrier des réunions de la PIC sera établi pour la prochaine fois.

Réunion terminée à 20 h, la prochaine aura lieu le 19 octobre 2017 de 18h30 à 20h.

CONDOLÉANCES

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

Foued SAIDANE

Joueur de VERSAILLES JUSSIEU âgé de 12 ans

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 19/10/17

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
HARDRICOURT US 1	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	3,0	6	VELIZY ASC 2	4,4	6	ST ARNOULT F.C. 1		6			
PECQ US LE 1	7,0	6	MAGNANVILLE F.C. 1	3,0	6	CROISSY U.S. 1	5,5	6	MONTIGNY LE BX AS 3	1,1	6	BUC FOOT AO 2		6
MANTOIS 78 FC 3	8,0	6	ANDRESY F.C. 1	4,0	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	5,5	6	HOUDANAISE REGION FC 2	2,2	6	COIGNIERES F.C. 2		6
HOUILLES A.C. 2	9,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	4,0	6	YVELINES U.S. 1	5,5	6	ST CYR AFC 1	2,2	6	DIX SEPT TOURNANTS 2		6
MONTIGNY LE BX AS 1	9,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	6,0	6	BUC FOOT AO 1	6,6	6	ELANCOURT O.S.C. 2	3,3	6	MESNIL ST DENIS ASL 1		6
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	11,0	6	PECQ US LE 2	6,0	6	VOISINS F.C. 2	6,6	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	3,3	6	ST ARNOULT F.C. 2		6
GARGENVILLE STADE 1	11,0	6	HARDRICOURT US 2	8,0	6	COIGNIERES F.C. 1	7,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	4,4	6	VERRIERE F.C. LA 2		6
GUYANCOURT ES 1	11,0	6	LIMAY ALJ 2	8,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	7,7	6	VERRIERE F.C. LA 1	5,5	6	VIROFLAY U.S.M. 1		6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	12,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	8,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	9,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	7,7	6	YVELINES U.S. 2		6
MAUREPAS AS 1	12,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	10,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	11,0	6	NEAUPHLE-PONT. 3	13,2	6	ABLIS FC SUD 78 2	1,4	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	12,0	6	VILLENNES ORGEVAL 1	12,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	12,1	6	ABLIS FC SUD 78 1	14,3	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	2,8	6
EPONE USBS 1	15,0	6	SARTROUVILLE F.C. 2	13,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	d	d	MAGNY 78 F.C. 2	fft	fft			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BOIS D'ARCY A.S. 1	3,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	2,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 2	1,0	6	ANDRESY F.C. 2		6			
CHAMBOURCY ASM 1	6,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	2,0	6	MAULOISE U.S. 2	1,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 2		6			
MAULOISE U.S. 1	6,0	6	TRAPPES E.S. 3	3,0	6	VERNOLITAIN STADE 1	3,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1		6			
POISSY AS 3	6,0	6	VERSAILLES 78 FC 3	4,0	6	MAGNANVILLE F.C. 2	4,0	6	GUERNOISE AS 2		6			
MARLY LE ROI U.S. 1	8,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	5,0	6	PORCHEVILLE FC 2	4,0	6	ISSOU AS 2		6			
SARTROUVILLE F.C. 1	8,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	5,0	6	EPONE USBS 2	5,0	6	JUZIERS F.C. 2		6			
VALLEE 78 F.C. 1	9,0	6	CHATOU AS 2	6,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	6,0	6	MANTES LA VILLE FC 1		6			
VERNEUIL S/SEINE US 1	9,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	6,0	6	JUZIERS F.C. 1	6,0	6	MANTES U.S.C. 1		6			
VOISINS F.C. 1	11,0	6	MAUREPAS AS 2	8,0	6	MEZIERES A.J. 1	6,0	6	VAUXOISE ES 1		6			
BAILLY NOISY SFC 1	12,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	9,0	6	MANTES OLYMPIQUE 1	10,0	6	VERNOLITAIN STADE 2		6			
CARRIERES GRESILLONS 1	12,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	9,0	6	BEYNES F.C. 1	14,0	6						
TRAPPES E.S. 2	12,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	9,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	14,0	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
PLAISIROIS F.O. 1	4,0	6	CONFLANS F.C. 3	3,3	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	1,0	6	BOUGIVAL FOOT 2		6			
BOUGIVAL FOOT 1	5,0	6	GUERNOISE AS 1	3,3	6	VILLENNES ORGEVAL 2	1,0	6	CHAMBOURCY ASM 2		6			
PORCHEVILLE FC 1	5,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	5,5	6	CARRIERES GRESILLONS 2	2,0	6	CHATOU AS 3		6			
CONFLANS F.C. 2	8,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	5,5	6	CARRIERES S/SEINE US 2	2,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3		6			
GUYANCOURT ES 2	8,0	6	HOUILLES S.O. 1	6,6	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	2,0	6	CROISSY U.S. 2		6			
ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	8,0	6	ISSOU AS 1	6,6	6	SARTROUVILLE F.C. 3	2,0	6	ECQUEVILLY EFCE 1		6			
CHANTELOUP LES V. US 1	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	7,7	6	CONFLANS PORTUGAIS 2	4,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 2		6			
MONTESSON U.S. 1	11,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 1	7,7	6	FONTENAY LE FLEURY 1	4,0	6	MONTESSON U.S. 2		6			
CHESNAY 78 F.C. LE 2	12,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C. 1	8,8	6	HOUILLES A.C. 3	4,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C. 2		6			
NEAUPHLE-PONT. 2	13,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8,8	6	TRIEL AC 1	4,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	2,4	6			
VELIZY ASC 1	13,0	6	GARGENVILLE STADE 2	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1	5,0	6	ACHERES C.S. 2	fft	fft			
RAMBOUILLET YVELINES 1	15,0	6	ACHERES C.S. 1	d	d	HOUILLES S.O. 2	7,0	6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement

Critérium U12/U13 Futsal

**Rejoignez le critérium U12/U13
FUTSAL
Pour la saison 2017/2018**



Le public concerné

**Garçons et Filles U12/U13
(mixte)**

Les objectifs

**Permettre d'élever le niveau technique
Former des joueurs polyvalents
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité
d'exécution gestuelle**

Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



CONTACT :

Karim CHOUIKA

01 80 92 80 20

administration@dyf78.fff.fr